

AVIS AUX MEMBRES

No. 2021 – 138

Le 15 septembre 2021

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre 2021

Nous désirons rappeler aux membres qu'en raison de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le jeudi 30 septembre 2021, aucun règlement ne pourra être effectué à la CDCC.

Étant donné le congé férié pour les banques, les montants des règlements dus à la CDCC devront être versés en dehors des jours habituels. L'article A-802 (1) des règles de la CDCC indique que :

« Au plus tard à l'heure de règlement du jour ouvrable que la Banque du Canada a déterminé être un jour de règlement, chaque membre compensateur est tenu de verser à la Société, par transfert irrévocable de fonds ou tout autre mode approuvé par la Société à l'occasion, le montant en espèces de tout règlement quotidien net payable à la Société, tel que l'indique le sommaire quotidien des règlements (malgré toute erreur figurant au relevé). »

Des montants séparés pour les négociations qui auront lieu le mercredi 29 septembre 2021 et le jeudi 30 septembre 2021 devront être réglés avant 7h45 (heure de l'Est) le vendredi 1 octobre 2021.

Dû au congé bancaire les dates de règlement seront les suivantes :

Date de levée	Date de règlement
28 septembre 2021	1 octobre 2021
29 septembre 2021	4 octobre 2021
30 septembre 2021	4 octobre 2021
1 octobre 2021	5 octobre 2021

Marge supplémentaire pour le risque relatif la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation:

Le Mercredi 29 Septembre 2021, conformément aux règles de la CDCC, CDCC demandera une marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire. Cette marge, qui varie entre 23% et 35% de la plus récente marge initiale de base pour Futures et Options excluant les produits sur taux d'intérêts, apparaîtra dans le rapport MS06 disponible, le Mercredi 29 Septembre, après le 2eme calcul de marge intra journalier (10:30 HE). Conformément à la procédure habituelle, CDCC OPS enverra une notification pour le déficit et le montant devra être payé au complet une heure après la réception de la notification.



Le Jeudi 30 Septembre, avant le calcul de marge de fin de journée, la marge supplémentaire pour le risque relatif au jour férié bancaire sera remise à zéro et le montant au complet sera disponible pour le retrait le Vendredi 1^{er} Octobre.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler la Division des opérations intégrées de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Anne Fiddes
Vice-présidente, Opérations Intégrées de la CDCC